

Pages de Profils

INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS



Sur les 1 622 000 ménages du Nord-Pas-de-Calais qui, en 2011, ont déclaré leurs revenus auprès de l'administration fiscale, 46 % ne sont pas imposables, contre 39 % en moyenne nationale. Les ménages les plus jeunes, confrontés à des situations très contrastées, présentent les revenus les plus faibles. Peu avant leur fin de carrière, les quinquagénaires ont au contraire les ressources les plus élevées. Les disparités selon les catégories de population se doublent de contrastes territoriaux, les couronnes périurbaines accueillant généralement les ménages les plus aisés.

Revenus fiscaux 2011 : de fortes disparités

Jean-Christophe Vandeputte
Service études et diffusion



LE REVENU FISCAL PAR UNITÉ DE CONSOMMATION LE PLUS FAIBLE

En région Nord-Pas-de-Calais, la moitié des personnes vivent dans un ménage fiscal [Définitions](#) qui déclare, au titre de l'année 2011, un revenu fiscal annuel par Unité de consommation (UC) inférieur à 16 800 €. Ce seuil de revenu est plus faible de 1 900 € que celui observé en moyenne de France de province, plaçant la région en dernière position des régions françaises métropolitaines derrière le Languedoc-Roussillon avec 17 300 € et la Corse avec 17 700 €. C'est en Île-de-France et en Alsace que se trouvent les revenus fiscaux médians les plus élevés, respectivement 22 200 € et 20 600 € [Graphique 1](#).

Au niveau départemental, le revenu fiscal par UC médian du Pas-de-Calais est inférieur de 1 000 € à celui de son voisin. Cet indicateur situe le Pas-de-Calais en avant dernière position des départements métropolitains, devant la Seine-Saint-Denis mais proche de l'Aude ou de la Creuse.

Trois principaux facteurs expliquent la faiblesse des revenus déclarés en Nord-Pas-de-Calais. Le taux de chômage régional se situe 3,5 points au-dessus de la moyenne métropolitaine. La moindre participation des femmes au marché du travail influence également les revenus fiscaux : en 2010, six des dix zones d'emploi de France métropolitaine ayant le plus faible taux d'activité féminin se situent

dans la région Nord-Pas-de-Calais. Enfin, la structure de la population active intervient : le Nord-Pas-de-Calais demeure une région plus ouvrière et plus jeune qu'au niveau national. Ces spécificités sont particulièrement marquées dans l'ex-Bassin minier et sidérurgique ainsi que sur le littoral [Carte](#).

En lien étroit avec la faiblesse des revenus fiscaux médians, la région compte également une des plus faibles parts de ménages imposés de France métropolitaine. Ainsi, un peu plus d'un ménage régional sur deux est imposé au titre des revenus fiscaux 2011, 54 % contre 61 % en métropole. Cette part n'atteint que 51 % dans le Pas-de-Calais.

DAVANTAGE DE REVENUS D'ACTIVITÉ EN RÉGION

Le revenu fiscal peut se décomposer en traitements et salaires d'une part et bénéfices des professions non salariées d'autre part, qui forment le revenu d'activité, ainsi qu'en retraites, pensions et rentes ou autres revenus.

Les traitements et salaires représentent près de 65,2 % des revenus fiscaux régionaux contre 63,0 % en France métropolitaine. Si l'on y ajoute les revenus des professions non salariées, 70,7 % des revenus fiscaux des ménages de la région sont le fruit d'une activité professionnelle, le département du Nord se distinguant par une part plus

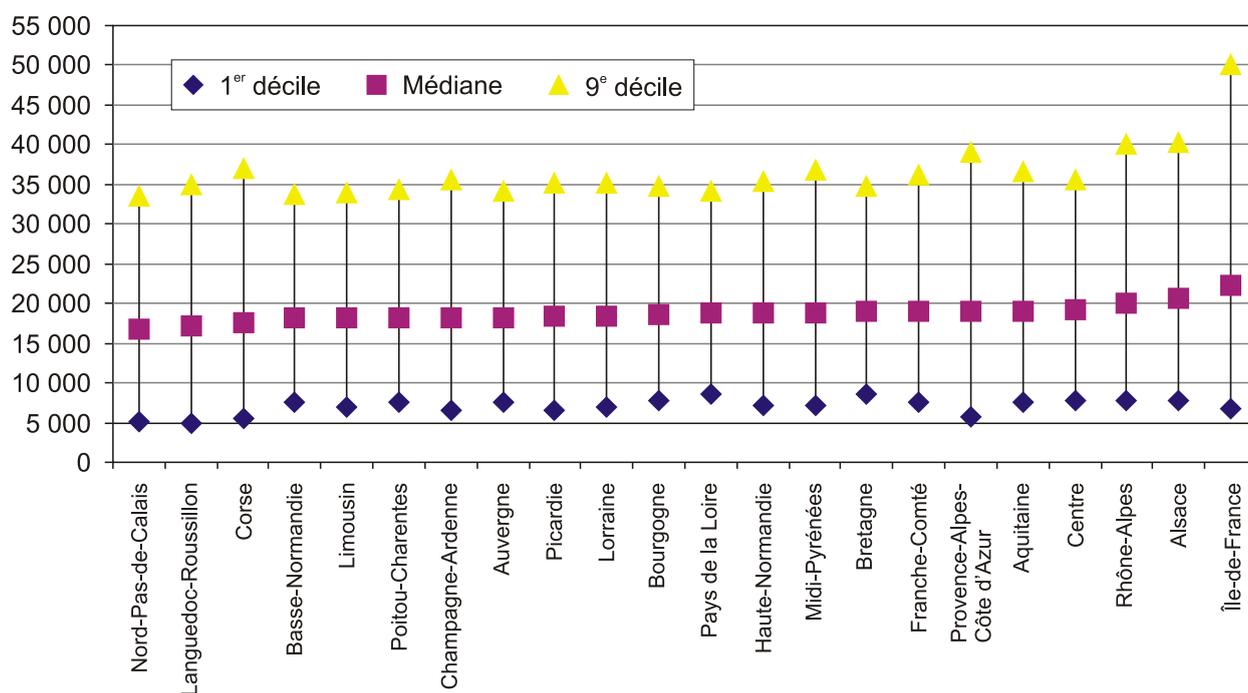
importante (71,5 % contre 68,9 % pour le Pas-de-Calais). À l'inverse, les retraites, pensions et rentes constituent près du quart des revenus fiscaux régionaux, soit 24,4 %, contre 24,8 % en France métropolitaine, du fait d'une plus faible proportion régionale de personnes âgées de 60 ans et plus [Tableau 1](#).

UN ÉVENTAIL DES REVENUS, PLUS QU'AILLEURS OUVERT VERS LE BAS

En 2011, les 10 % des foyers les moins aisés de la région, ou premier décile, déclarent un revenu annuel par unité de consommation d'au plus 5 000 €, contre 6 900 € en France métropolitaine. Les 10 % des ménages les plus aisés, ou neuvième décile, déclarent des revenus supérieurs ou égaux à 33 500 € par UC contre 39 000 € en France métropolitaine. Le rapport interdécile, qui résume les disparités de revenus, s'établit ainsi à 6,7 en Nord-Pas-de-Calais contre 5,6 en France métropolitaine.

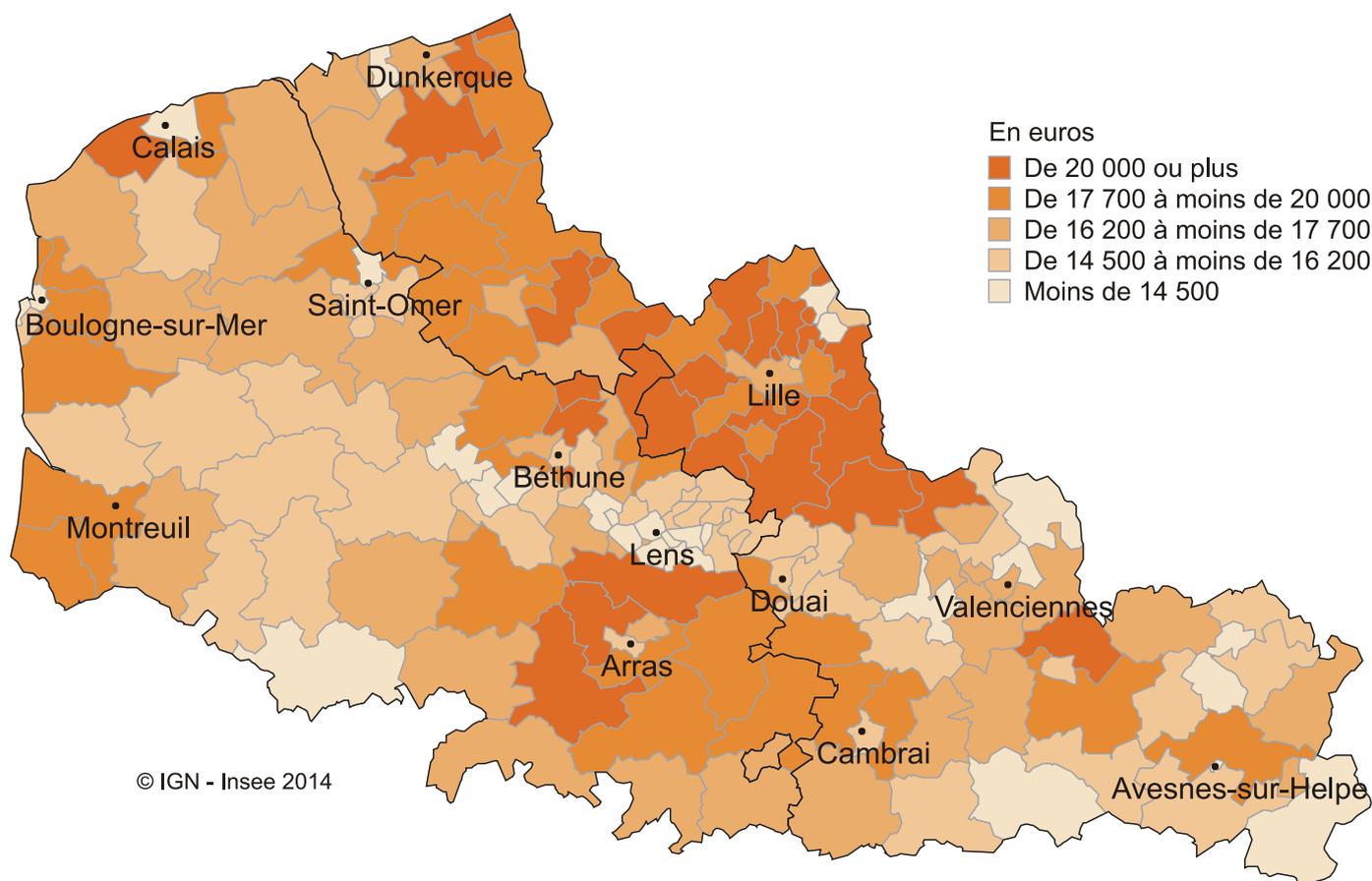
Ce rapport interdécile élevé s'explique surtout par une distribution des revenus régionaux décalés vers le bas. Comme l'Île-de-France, la Corse ou de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Nord-Pas-de-Calais fait partie des régions à plus forte disparité de revenus fiscaux tandis que les Pays de Loire et la Bretagne figurent toujours en tête des régions affichant les plus faibles disparités de revenus fiscaux, avec des rapports interdéciles de l'ordre de 4 [Graphique 1](#).

Graphique 1 : NIVEAU ET DISPERSION DES REVENUS FISCAUX RÉGIONAUX EN 2011



Source : revenus fiscaux localisés des ménages (DGFiP, Insee).

Carte : REVENU FISCAL MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2011 PAR CANTON



Source : revenus fiscaux localisés des ménages (DGFIP, Insee).

Tableau 1 : LES REVENUS FISCAUX DES MÉNAGES EN 2011

Unités : nombre, euros, %

	Nord	Pas-de-Calais	Région	France de province	France métropolitaine
Ensemble des ménages fiscaux					
Nombre total de ménages fiscaux	1 030 765	591 317	1 622 082	21 874 616	26 701 110
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	55,6	51,4	54,1	58,7	61,0
Revenu fiscal déclaré par unité de consommation (en euros par UC)					
Revenu médian	17 192	16 175	16 797	18 738	19 219
1 ^{er} décile (D1)	4 943	5 163	5 020	6 993	6 922
9 ^e décile (D9)	34 803	31 321	33 539	36 274	38 963
Rapport interdécile (D9 / D1)	7,0	6,1	6,7	5,2	5,6
Structure du revenu fiscal déclaré (en%)					
Part des revenus d'activité *	71,5	68,9	70,7	67,0	68,8
<i>dont :</i>					
part des traitements et salaires	66,2	63,1	65,2	60,9	63,0
part des bénéfices	5,3	5,8	5,5	6,1	5,8
Part des retraites, pensions et rentes	23,4	26,3	24,4	26,8	24,8
Part des autres revenus	5,1	4,8	4,9	6,2	6,4

* Revenus salariaux et revenus des professions non salariées.
Source : revenus fiscaux localisés des ménages (DGFIP, Insee).

Cependant, les deux départements de la région présentent des distributions de revenus différentes. En effet, le premier décile nordiste atteint 4 900 € contre 5 200 € pour le Pas-de-Calais tandis que le neuvième décile nordiste atteint près de 35 000 €, soit 3 500 € de plus que celui du Pas-de-Calais. Ainsi, l'écart entre les revenus déclarés par les plus aisés et par les plus modestes est plus important dans le Nord que dans le Pas-de-Calais [Tableau 1](#).

UNE DIFFÉRENCE DE 5 800 € AUX EXTRÉMITÉS DE LA VIE ACTIVE

Le revenu médian croît avec l'âge jusque 60 ans puis il décroît. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette hausse avec l'âge des revenus fiscaux : notamment la hausse des salaires via l'ancienneté d'un salarié mais aussi la diminution du nombre de personnes à charge d'un ménage, lorsque les enfants quittent la cellule familiale. Quel que soit l'âge du référent fiscal d'un ménage, le revenu médian régional est inférieur à celui de la France de province [Graphique 2](#).

Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans déclarent le revenu médian le plus faible mais connaissent aussi la plus grande disparité de revenus : en effet les 10 % les plus modestes déclarent moins de 720 € de revenus fiscaux alors que les 10% les plus aisées déclarent des revenus

supérieurs à 26 700 €. Ces contrastes correspondent à la grande diversité des situations professionnelles des jeunes nordistes, entre celles et ceux qui parviennent à s'insérer rapidement ou au contraire sont confrontés au chômage ou encore continuent leurs études.

Entre les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et leurs aînés de 50 à 59 ans, l'écart de revenu médian est de 5 800 €. Cet écart traduit à la fois l'élévation attendue du niveau de vie au cours d'une carrière professionnelle mais aussi une forme de précarité financière pour une part significative des jeunes ménages.

UNE FORTE DISPARITÉ DE REVENUS DANS LES PÔLES URBAINS REGIONAUX

À l'instar des phénomènes observés dans les autres régions françaises, les choix résidentiels des ménages selon leur niveau de revenus amènent à des clivages territoriaux, entre pôles urbains, couronnes périurbaines et espaces ruraux [Carte et tableau 2](#).

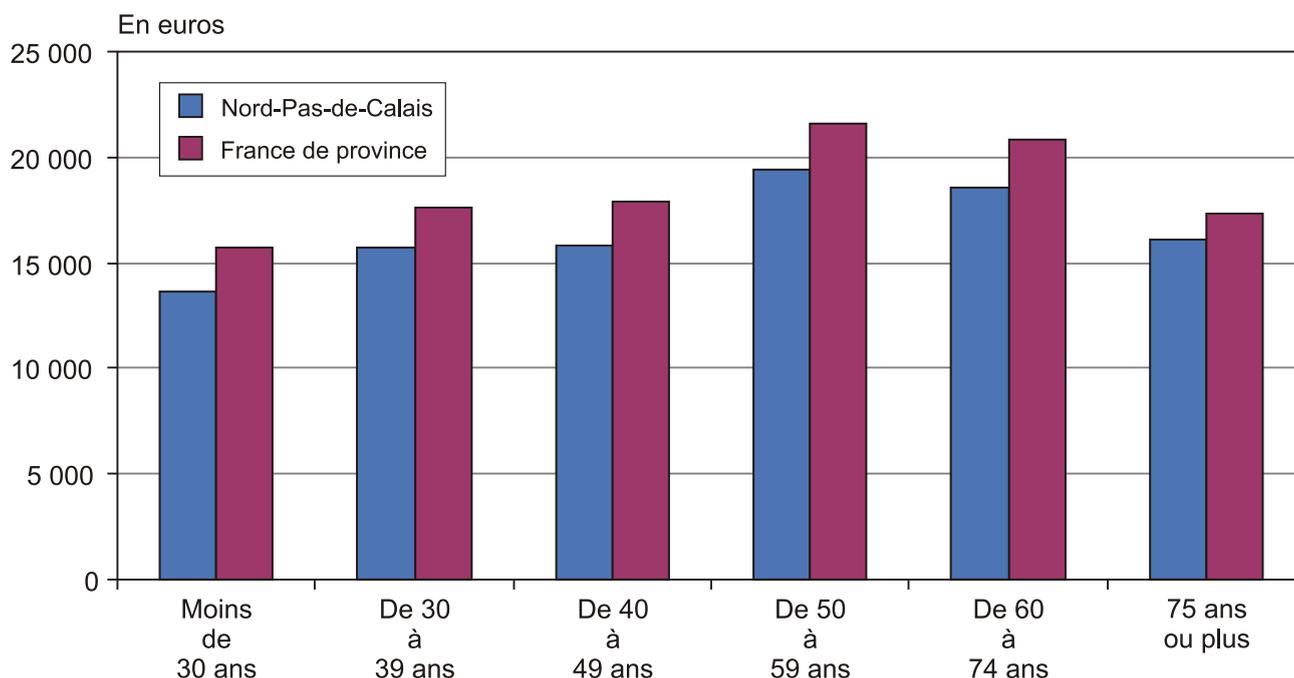
Dans les pôles urbains qui concentrent près de trois quarts des ménages, le revenu médian atteint 16 300 €, soit 500 € de moins que la médiane régionale. Cependant, en raison de la coexistence de toutes les catégories sociales et de la diversité de l'offre de logements, la dispersion des revenus y demeure

également forte. Ainsi, la commune de Lille, ville-centre où l'on recense le plus grand nombre de ménages fiscaux, connaît un rapport interdécile de près de 15, soit plus du double de la région. Le pôle urbain de Lille comprend ainsi le canton de Marcq-en-Baroeul qui affiche le revenu médian le plus élevé (avec 26 400 €). Les communes de Calais, Boulogne-sur-Mer, Béthune et Lens dans l'ex-Bassin minier du Pas-de-Calais ou de Roubaix, Douai et Maubeuge dans le département du Nord connaissent quant à elles, les premiers déciles les plus faibles.

Dans les couronnes périurbaines regroupant près de 12 % des ménages fiscaux, le revenu médian par unité de consommation atteint près de 19 900 €, soit un niveau sensiblement supérieur à la médiane régionale. Ces espaces – situés en périphérie lilloise, en Flandre-Lys ou encore dans l'Artois – sont davantage résidentiels et occupés par des populations plus aisées, socialement plus homogènes.

Dans les espaces ruraux représentant environ 5 % des ménages fiscaux, l'éventail des revenus se trouve plutôt nivelé vers le bas. Ces espaces déclarent des revenus fiscaux médians globalement moins élevés, par exemple 13 600 € dans le canton de Trélon dans l'Avesnois, 14 200 € dans le canton d'Auxi-le-Château dans l'Artois, 15 900 € dans le canton de Landrecies dans le Cambrésis.

Graphique 2 : REVENUS FISCAUX MÉDIANS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION SELON L'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL EN 2011



Source : revenus fiscaux localisés des ménages (DGFIP, Insee).

Encadré : du revenu fiscal au revenu disponible

Les écarts de revenus observés dans cette étude doivent être nuancés car il s'agit de données issues des déclarations fiscales, qui ne permettent pas d'évaluer directement les disparités en termes de niveau de vie. Le niveau de vie mesure en effet le rapport entre le revenu disponible et le nombre d'unités de consommation [\(Définitions\)](#). Le revenu disponible s'obtient en ajoutant les prestations aux revenus fiscaux et en retranchant les impôts ; autrement dit, sont ajoutés les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et retirés les impôts directs (impôts sur le revenu et taxe d'habitation).

En 2011, les prestations sociales représentent 6 % du revenu disponible moyen pour l'ensemble des ménages du Nord-Pas-de-Calais. Pour les ménages à bas revenus (premier décile), ces prestations représentent 44 % du revenu disponible. À l'inverse, les impôts viennent restreindre de 22 % les revenus disponibles perçus par les ménages les plus aisés.

Tableau 2 : DISPERSION DES REVENUS DANS LES GRANDES COMMUNES DE LA RÉGION TRIÉES PAR PREMIER DÉCILE

Unité : euros

Commune	Nombre de ménages fiscaux	1 ^{er} décile	Revenu médian	9 ^e décile
Roubaix	34 516	moins de 100	9 641	25 211
Maubeuge	12 561	762	12 004	27 857
Boulogne-sur-Mer	19 002	1 033	13 180	28 808
Calais	31 360	1 145	13 650	27 721
Lens	14 859	1 339	13 081	27 818
Liévin	12 366	1 539	12 806	26 183
Douai	18 080	1 721	14 901	34 246
Béthune	11 709	1 841	15 123	34 192
Valenciennes	19 278	2 358	16 421	37 631
Lille	95 688	2 570	16 485	38 756
Arras	18 681	2 638	16 180	36 549
Bruay-la-Buissière	9 987	2 771	13 565	26 459
Cambrai	15 035	2 911	15 615	32 939
Tourcoing	36 376	3 155	14 360	28 044
Hénin-Beaumont	11 163	3 518	15 115	29 640
Armentières	10 509	3 670	15 137	28 832
Dunkerque	40 206	4 455	16 327	33 554
Villeneuve-d'Ascq	22 892	5 015	18 318	40 039
Wattrelos	16 199	5 546	15 888	27 411
Hazebrouck	8 880	6 543	17 067	31 505
Croix	8 897	6 683	19 261	44 372
Coudekerque-Branche	9 223	6 707	16 689	29 118
La Madeleine	10 550	7 012	20 634	43 890
Lambersart	12 041	8 851	24 024	49 035
Marcq-en-Baroeul	16 687	9 071	25 007	56 390
Région	1 622 082	5 000	16 800	33 500
France de province	21 874 600	18 700	7 000	36 300

Source : revenus fiscaux localisés des ménages (DGFIP, Insee).

DÉFINITIONS

Le ménage fiscal : un ménage au sens du recensement est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux désignés ici sont constitués par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

Le revenu fiscal : le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA). Le revenu fiscal est ventilé en quatre grandes catégories :

- les revenus salariaux ;
- les revenus des professions non salariées (bénéfices) ;
- les pensions, retraites et rentes ;
- les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine).

L'unité de consommation : le nombre d'UC d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et par Eurostat :

- le premier adulte d'un ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Exemple : un couple sans enfant compte pour 1,5 UC, un couple avec deux enfants de moins de 14 ans compte pour 2,1 UC.

Le revenu fiscal par Unité de consommation (UC) présente l'avantage de relativiser le niveau de revenu par rapport à la composition du ménage fiscal. Par rapport au revenu d'une personne, il permet de prendre en compte les économies d'échelle résultant de la vie en groupe. Le revenu exprimé par unité de consommation devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à l'autre et entre ménages de compositions différentes.

Bibliographie :

- Impacts sociaux de la métropolisation volet 1, *Pages de Profils* n° 103, février 2012.
- Revenus fiscaux 2008 : les écarts de revenus se réduisent entre territoires mais s'accroissent entre générations, *Pages de Profils* n° 85, décembre 2010.